

RAPPORT DE JURY
CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE THÉÂTRE
SESSION 2021

L'examen de certification, dans l'académie de Lille, se déroule de la manière suivante : le candidat propose un exposé de 10 minutes, suivi d'un entretien de 20 minutes avec un jury. Le jury est présidé par l'IA-IPR en charge du dossier théâtre, accompagné d'un professeur des Universités et d'un enseignant de théâtre en option de spécialité. Les compétences sont évaluées conformément au texte officiel qui en fixe les modalités ([B.O. n°39 du 28/10/2004](#)).

Lors de cette session le jury était composé de :

- **M. Marc Fesneau**, IA-IPR de Lettres, en charge du dossier théâtre dans l'académie de Lille ;
- **M. Amos Fergombé**, professeur des Universités, Arts du spectacle, Master Humanités Numériques - Institut Sociétés et Humanités - Université Polytechnique Hauts-de-France ;
- **M. Philippe Cuomo**, professeur de Lettres et de théâtre, lycée Blaringhem de Béthune, chargé de mission.

Cette année, la session s'est déroulée peu de temps après le report de la session précédente, en raison du confinement du mois de mars 2020. Le jury ne s'est réuni qu'une seule journée.

Le jury tient à rappeler que l'obtention de la certification complémentaire permet uniquement de légitimer des compétences reconnues dans le domaine théâtral. Cependant, pour les professeurs de collège et de lycée, l'obtention favorise la possibilité de prétendre à dispenser un enseignement dans une option artistique de lycée ou une classe à horaires aménagés. Si l'obtention de la certification est une obligation pour prétendre à ce genre de poste, en aucun cas elle n'en donne le droit absolu. L'obtention d'un poste se déroule dans le cadre d'une procédure spécifique au niveau national ou au niveau académique. De même, l'obtention de la certification complémentaire ne légitime en aucun cas une demande d'ouverture d'option théâtre dans son établissement d'exercice. Cette demande spécifique correspond à une procédure très cadrée que le jury invite à suivre.

L'exposé

L'exposé, limité à 10 minutes, doit être impérativement vivant et engagé même si les candidats peuvent bien entendu disposer de leurs notes préparatoires. Par souci d'équité et de légitimité, les candidats doivent absolument respecter le temps prévu sous peine d'être coupés par le jury, ce qui a pu encore être le cas cette année. Ce moment permet avant tout de mettre au jour la motivation et la capacité des candidats à obtenir la certification complémentaire théâtre. Le jury entend découvrir les raisons et les ressorts qui ont présidé à cette candidature.

Cette première partie se fixe trois objectifs : exposer sa pratique et sa formation (initiale et continue), définir et clarifier sa vision du théâtre (sur les plans théorique et artistique) et de son enseignement, enfin tisser des liens avec la classe à travers la dimension pédagogique. La capacité à problématiser, au cours de l'exposé, est attendue et évaluée. Les candidats doivent être en mesure de proposer une problématique pour rendre compte de leur pratique personnelle, de leur engagement et de leur réflexion.

Soucieux d'éviter un exposé purement descriptif qui consisterait à la simple évocation d'un parcours personnel, dans le domaine théâtral, ou professionnel, relatant

la mise en place d'un projet au sein d'un établissement, les candidats ont cette année proposé des exposés organisés à partir de problématiques souvent pertinentes. En effet, les candidats ne peuvent pas se permettre de répéter le contenu du dossier envoyé lors de la candidature. Les membres du jury ont préalablement lu le dossier, avec attention, et peuvent d'ailleurs le consulter, à loisir, durant l'entretien. Ainsi, les exposés de cette année ne se sont quasiment jamais appuyés sur les dossiers transmis. Le jury a assisté, avec enthousiasme, à trois propositions originales avec trois problématiques envisagées sous le prisme de la crise sanitaire, sous celui de l'échec ou s'appuyant sur trois spectacles marquants.

De même, lors de l'exposé, les candidats doivent faire émerger ce qui les a nourris et les a amenés à acquérir telle ou telle compétence. Malgré les rappels dans tous les rapports, le jury déplore encore le manque cruel de lectures d'ouvrages théoriques. Le jury rappelle une fois de plus avec force que les candidats qui se présentent à cet examen doivent pouvoir faire montre d'une réflexion théorique suffisante sur l'histoire du théâtre ou les théories théâtrales notamment. Seuls les meilleurs candidats sont en capacité d'évoquer et d'analyser certains ouvrages. Tel est le principal manque des différents candidats incapables de citer le moindre ouvrage. Le jury recommande la lecture précise d'ouvrages d'universitaires ou d'artistes et non pas de vulgarisation. Une bibliographie indicative se trouve sur le site éducol-théâtre à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/theatre/se-former/bibliographie-1> . Les futurs candidats devront se fixer un programme de lecture, envisagé comme un temps de formation personnel. Ces lectures ne seront pas nécessairement pléthoriques mais permettront la mise en place de connaissances actualisées, précises et opérationnelles. Lors de l'entretien, les futurs candidats doivent impérativement pouvoir évoquer ces lectures et en préciser clairement leurs enjeux. Les candidats ne doivent pas perdre de vue qu'ils sont susceptibles de postuler pour un enseignement de théâtre. Cette année, certains ont montré de réelles faiblesses quant aux connaissances basiques liées à l'analyse théâtrale.

L'entretien

Lors de l'entretien, les candidats sont invités à répondre aux questions du jury qui s'appuie, dans son questionnement, sur le dossier et l'exposé proposés auparavant. Le jury part nécessairement de ces éléments et invite les candidats à préciser, développer, voire questionner leurs propos.

Les attentes du jury concernent les quatre champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques,
- champ des programmes d'enseignement du lycée,
- champ des pratiques pédagogiques,
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement.

La capacité des candidats à dialoguer, dans le cadre de l'ensemble de ces différents champs, a naturellement encore été valorisée cette année.

Cependant, lors de la session 2021, le jury a pu constater parfois les mêmes manques que lors des sessions précédentes :

- la difficulté – extrême parfois- de très nombreux candidats à mettre en œuvre, dans le cadre d'une démarche personnelle, une véritable appropriation progressive des connaissances théoriques nécessaires (le jury insiste sur cette nécessité) pour l'enseignement du théâtre ;
- une fréquentation souvent insuffisante de la création théâtrale contemporaine dans toute sa diversité qui ne saurait faire défaut ; les candidats ne peuvent pas se permettre de s'appuyer sur un parcours du spectateur remontant à leurs années de formation

initiale ; une tolérance naturelle s'est exercée cette année en raison de la situation sanitaire et la fermeture des lieux de diffusion et de création du spectacle vivant ;

- un manque de connaissance de la diversité de la création contemporaine assorti de l'absence de prise en compte de l'extraordinaire offre des lieux de création présents dans la Région ;
- une certaine approximation, voire une méconnaissance totale comme on le constate très souvent, des contenus précis des programmes des enseignements de théâtre au lycée ;
- une réflexion trop souvent fragile sur les pratiques de classe, pas nécessairement d'ailleurs dans le cadre d'un enseignement de théâtre mais également dans le cadre de la classe dite « ordinaire » ;
- la difficulté voire l'incapacité à proposer une analyse de spectacle s'appuyant sur les signes de la représentation et sur la notion de séance théâtrale ;
- l'absence de réflexion dramaturgique chez certains candidats, réflexion qui devrait constituer toute approche pédagogique au sein de la classe.

Ces raisons expliquent l'échelonnement des notes.

Le jury invite les candidats ajournés à se représenter. Il les invite à repenser leurs interventions, parfaire leurs connaissances théoriques, se plonger littéralement dans la lecture des programmes d'enseignement du théâtre - en les envisageant comme un premier pas vers la formation - et fréquenter autant que possible tous les lieux de création ou de diffusion du spectacle vivant. La réussite passe nécessairement par cette démarche active et réflexive.

Les membres du jury :

Marc Fesneau, IA-IPR de Lettres, Académie de Lille

Amos Fergombé, professeur des Arts du spectacle, Université Polytechnique Hauts-de-France

Philippe Cuomo, professeur de théâtre, chargé de mission auprès de la CASEAT